Mouvement des Entreprises de France

A 8,7 %, le chômage français est très proche de son niveau structurel

Publié le 23 mai 2019

Le marché du travail poursuit son amélioration au premier trimestre 2019. Selon une première estimation de l'INSEE, les effectifs salariés du secteur privé non agricole représenteraient 19 495 500 postes, soit une hausse de +66 400 par rapport au quatrième trimestre 2018 et de +173 700 sur un an.

L'emploi salarié aurait continué d'augmenter solidement dans le secteur de la construction (+7 900 postes supplémentaires sur un trimestre et +24 900 sur un an) ainsi que dans celui des services marchands (+50 200 sur un trimestre et +127 500 sur un an) ; la progression serait certes plus modérée dans l'industrie (+4 900 sur un trimestre et +12 400 sur un an) mais il convient de rappeler que ce secteur, pourvoyeur d'emplois depuis seulement un an, n'a cessé d'en détruire entre 2001 et début 2018.

Les premières données publiées sur le chômage pour le premier trimestre 2019 confirment cette embellie. Selon l'INSEE en effet, le taux de chômage au sens du BIT* s'établirait à 8,7 % de la population active (-0,1 point par rapport au quatrième trimestre et -0,5 point sur un an), soit un plus bas depuis début 2009. Dans sa note de conjoncture parue en mars dernier, l'INSEE indiquait qu'après avoir fortement baissé au quatrième trimestre (de 9,1 % à 8,8 %), le chômage devait se stabiliser au premier trimestre.

Au-delà de cette baisse du taux de chômage, deux autres statistiques attestent de l'amélioration du marché du travail : le halo autour du chômage (personnes souhaitant un emploi sans être considérées au chômage au sens du BIT) se serait fortement réduit (-80 000 sur un trimestre et -89 000 sur un an) pour s'établir à 1 400 000 personnes ; les personnes en sous-emploi (occupant un emploi à temps partiel mais qui souhaiteraient travailler davantage) constituent 5,3 % des personnes en emploi au sens du BIT (contre 5,7 % au trimestre précédent et 6,1 % un an plus tôt), un plus bas depuis le deuxième trimestre 2006.

Lors de sa conférence de presse du 25 avril dernier, le Président de la République a rappelé que son objectif était de porter le taux de chômage à 7 % de la population active d'ici la fin de son quinquennat en 2022. Il a également présenté un deuxième objectif, à savoir arriver à une situation de plein emploi en 2025 (même si on ne sait pas grand-chose sur le taux de chômage correspondant au plein emploi, l'INSEE n'en proposant ni définition ni statistiques, il existe un consensus selon les économistes de l'OFCE pour dire que ce taux est compris entre 4,5 % et 5 % de la population active). Ces objectifs sont-ils crédibles ?

En 1962, l'économiste américain Arthur Okun proposa une relation linéaire empirique entre le taux de croissance du PIB et la variation du taux de chômage : pour chaque pays, il existerait en effet un seuil de croissance au-dessus duquel le chômage diminue et en dessous duquel il augmente (relation récemment confirmée par des chercheurs du FMI). En France, selon nos calculs de coin de table effectués pour la période 2002 - 2018, ce seuil de croissance est estimé à 1,32 %.

Dans le cas où le PIB enregistrerait une croissance de +1,4 % comme le prévoit le Programme de stabilité (PSTAB) pour la période 2019-2022, rythme assez proche de la croissance potentielle (celle que l'économie peut maintenir à long terme, hors effets de court terme), le taux de chômage diminuerait de -0,04 point chaque année ce qui le porterait à 8,6 % de la population active en 2022, soit 1,6 point au-dessus de l'objectif quinquennal.

Toutes choses égales par ailleurs, il apparaît ainsi que le taux de chômage de l'économie française aura du mal à baisser en dessous de 8,5 % de la population active. Et que le véritable défi de la France relève en fait de sa capacité à rehausser sa croissance potentielle.

* *un chômeur au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus, ne travaillant pas, disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi.*

>> Consulter l'Actu-Eco